

BRUXELLES ROYAL YACHT CLUB



ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

La Lettre du BRYC 37

Juin 2007

Contact à la rédaction : Jean Duquesne - Les documents n'engagent que leurs auteurs.

Photo de couverture : Daniel Zimmermann

Ont collaboré au présent numéro : Alain Radelet, Mady Fobert, Jean De Craan, Jacques Van Haelst, Jean-Louis Nenin, Daniel Zimmermann, Fred Merkle, Bernard Mercier, Pic Cornet, Jean Duquesne.

La deuxième mise à l'eau du voilier « Traité de Rome »



La deuxième mise à l'eau du voilier « Traité de Rome »

Dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de la signature des Traités de Rome et à l'occasion de la journée portes ouvertes organisée par les Institutions européennes, les Conseils d'Administration de l'Association Sail for Europe, du Cercle Nautique des Communautés européennes et du Bruxelles Royal Yacht Club ont organisé le samedi 5 mai une manifestation exceptionnelle associant l'Europe, la Région Bruxelloise et le Yachting dans les installations du B.R.Y.C..

Elle avait pour but de mettre en valeur les objectifs de l'Association en remettant à l'eau officiellement le fabuleux bateau « Traité de Rome » qui a obtenu de brillants résultats dans plusieurs épreuves nautiques internationales entre 1977 et 1999, terminant notamment à la troisième place, de la Whitbread Round the World Race 1977-1978 ».

De nombreuses personnalités étaient présentes pour manifester leur soutien à l'Association Sail for Europe et pour admirer le voilier magnifiquement remis en état par Philippe Hanin et son équipe.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir :

- Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région bruxelloise;
- Madame Brigitte Grouwels, Secrétaire d'Etat en charge du Port de Bruxelles;
- Madame Laurence Bovy, Nouveau Président du Port de Bruxelles;
- Monsieur Alain Hutchinson, Député européen

ainsi que plusieurs représentants des Institutions européennes.



Malgré l'annonce tardive de cet événement, de nombreux membres du Club ont pu participer à cette journée.

A la suite de l'introduction du Commodore, ont pris la parole Messieurs Charles Picqué, pour la Région bruxelloise, Luc Dumoulin, Président de Sail for Europe et Laurence Bovy, pour le Port de Bruxelles.

Ils ont insisté chacun à leur manière sur l'idée de base de l'Association Sail for Europe qui est de « favoriser la rencontre d'équipages composés de jeunes européens et de mettre en évidence, par le biais d'un sport de haut niveau, l'importance de la construction européenne ».

L'assistance s'est ensuite dirigée vers le plan d'eau jouxtant le Club house pour la mise à l'eau symbolique et pour la séance de photographie des autorités sur le pont du bateau.



Après la signature des livres d'or, la visite de l'exposition de photographies du Cercle nautique des Communautés européennes et la projection du film « Traité de Rome, 50 ans de construction européenne », un cocktail très sympathique a réuni tous les participants dans la salle Tabarly.



Les Régions de Toscane, de Valence et de Provence - Alpes - Côte d'Azur avaient tenu à s'associer à cet événement et à faire déguster boissons et produits artisanaux de leur région.

Grâce à la participation active de la Communauté de Valence, l'après-midi a permis la retransmission en direct sur grand écran des régates du jour de l'America's Cup à Valence.

Cette belle journée a permis à notre ami Philippe Hanin de mettre en valeur son projet considéré comme un peu fou il y a encore quelques mois.

Il a pu constater que l'amitié n'était pas un vain mot et que, même si tous les problèmes n'étaient pas encore réglés, son rêve devenait réalité.

Alain Radelet

Photos Jacques Genot

Le Conseil d'Administration a réparti comme suit les tâches en son sein.

Alain Radelet : Commodore, responsable de l'école de navigation (y compris publication des cours), relations avec la CCIB, les administrations et autorités politiques et la donation royale.

Pierre Platteau : Vice Commodore, assurances, gestion du service social, aspects juridiques, subsides COCOF.

Jean Duquesne : Secrétaire Général, publications, relations publiques nautiques, responsable du secrétariat, gestion des statuts et du règlement d'administration.

Daniel Zimmermann : Trésorier (trésorerie, budget, relations bancaires, comptabilité, bilans), relations avec la gérance, gestion des dossiers membres, Grand Départ et Grand Retour, croisières Mer du Nord, contacts avec Stichting et Yachthaven Breskens.

Jean de Loch : Capitaine d'Ancre (gestion du port et du matériel portuaire), croisières Méditerranée, relations avec la Port de Bruxelles, commission de ballottage.

Georges Mommaerts : Directeur des Infrastructures, responsable des travaux et entretien des bâtiments, relations avec la Communauté des Entreprises du Port de Bruxelles.

Pic Cornet : motonautique, site internet, dégommeage.

Jacques De Meester : publicité, sponsoring, commission de ballottage, bibliothèque.

Mady Fobert : école de voile (gestion, stages, moniteurs, régatiers et gestion du matériel de l'école).

Georges Leclercq : régates mer.

Claude Piloy : croisière, découverte plaisance mer.

Michel Thiriar : gestion du club house et des abords (y compris gestion du matériel), gestion des salles, activités et festivités club, animations des membres à Breskens.

Postes assurés par des membres extérieurs au conseil :

Guy Taminau : président de la commission de ballottage.

Henri Pirkin : responsable du *Aries*.

Jean Putmans : obtention du permis d'environnement

Jacques Genot : gestion et archivage photos.

Guy Lascar : école de navigation.

Bénéficiant d'une météo particulièrement favorable, les activités du début de saison se sont déroulées à la grande satisfaction de nos membres :

- le dégommeage organisé fin mars par Pic Cornet et François Decock;
- le grand départ organisé par Daniel Zimmermann le week end de Pâques

Espérons que cette météo favorable se poursuivra et permettra de belles croisières.

Début mai, notre Club a eu le plaisir d'accueillir des représentants de la Région bruxelloise et des Institutions européennes à l'occasion de la deuxième mise à l'eau du bateau *Traité de Rome*.

Ainsi que vous l'aurez probablement constaté, les travaux de réparation des charpentes, toiture et étanchéité des casiers d'armement longeant l'accès au Club house ont débuté et se prolongeront jusqu'aux congés.

* * *

Afin de nous conformer aux nouvelles directives en matière d'usage des carburants (interdiction de diesel détaxé pour les bateaux de plaisance), nous avons procédé à un contrôle de notre citerne à mazout, à

sa vidange et à son nettoyage, ainsi qu'au remplissage de gas oil blanc. Notre port est ainsi l'un des rares à pouvoir délivrer aujourd'hui ce carburant réglementaire.

* * *

Notre école de voile se prépare aux stages de juillet-août. Espérant accueillir de nombreux jeunes dans nos nouvelles installations, le Club a passé commande de nouveaux bateaux : une caravelle, un laser Pico, un laser et un bateau pour handicapés NEO 495.

Les responsables de la petite voile attendent leur livraison avec impatience.

* * *

Je terminerai en vous annonçant que les cotisations rentrent bien mais que nous n'avons pas encore enregistré les paiements de tous nos membres.

Je me permets de faire un appel aux retardataires afin qu'ils se mettent en ordre rapidement et spontanément.

* * *

A tous, je souhaite une bonne saison et j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer au Club house ... ou dans les ports.

Alain Radelet, Commodore.

Procès-verbal de l'A.G. du 21 mars 2007

La séance est ouverte à 20.20 h par le Commodore Alain RADELET qui rappelle qu'elle fait suite à l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2007 au cours de laquelle la proposition de révision des statuts n'avait pu être votée, le quorum de 2/3 des présents requis pour toute modification statutaire n'étant pas atteint.

Cette deuxième assemblée extraordinaire a été régulièrement convoquée dans les délais légaux prescrits.

La proposition de modification des statuts a été communiquée in-extenso par le biais du bulletin de l'association « La Lettre du BRYC ».

La présente assemblée peut donc délibérer valablement sur ce point, aucun quorum de présences n'est plus requis, toutefois la proposition ne pourra être adop-

tée qu'à la majorité des 2/3 des voix présentes et représentées.

Le nombre total de voix présentes et représentées étant de 143, la majorité est donc fixée à 96 voix.

Le Commodore passe la parole aux membres qui souhaiteraient encore poser une question par rapport à la proposition de modification.

Personne ne demandant la parole, on procède au vote et la proposition de modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Commodore clôture la séance à 20.30 h.

Jean Duquesne, Alain Radelet,
Secrétaire Général. Commodore.

Voir en page 4 les nouveaux statuts adoptés au cours de cette assemblée.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2007, les statuts de l'association ont été modifiés comme suit.

Seuls les articles modifiés sont repris ci-dessous, tous les autres étant inchangés. Les nouveaux statuts sont publiés à la mise à jour n° 4 de l'annuaire.

Article 5

L'association se compose de six catégories de membres dont les droits et obligations respectifs sont réglés par les présents statuts et le règlement d'administration :

1. Membre effectif : dispose de l'accès à tous les services et activités. Seuls les membres effectifs âgés de plus de 18 ans ont le droit de vote et peuvent se présenter aux suffrages de l'assemblée générale afin d'exercer l'un des mandats statutaires.
2. Membre adhérent : membre qui postule une admission définitive en tant que membre effectif, et ce durant le délai d'attente prévu par les présents statuts ; il a accès à tous les services et activités.
3. Membre sympathisant : dispose uniquement du droit de fréquenter les écoles de navigation et le club-house.
4. Membre junior : membre n'ayant pas atteint 25 ans accomplis au moment de l'assemblée générale ordinaire prévue par l'article 11 des présents statuts ; il a accès à tous les services et activités.
5. Membre équipier : membre navigant régulièrement en qualité d'équipier sur le bateau d'un membre effectif ou adhérent ; il dispose uniquement du droit de fréquenter le club-house.
6. Membre stagiaire : membre participant à un stage ou une activité organisé par l'association ; il dispose uniquement du droit de participation au stage ou à l'activité à laquelle il est inscrit.

Le nombre de membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur à dix membres effectifs.

Article 6

1. Pour être admis en qualité de membre effectif, il faut :
 - a. Être membre adhérent ou membre junior.
 - b. Être admis par le conseil d'administration qui statuera au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des administrateurs présents :
 - ⇒ pour le membre adhérent : dans un délai compris entre 12 et 24 mois à compter de l'admission en qualité de membre adhérent ;
 - ⇒ pour le membre junior : dans les 6 mois qui suivent sa demande écrite d'accéder au statut de membre effectif, ou au plus tard à l'assemblée générale qui suit la date anniversaire de ses 25 ans accomplis.
2. Pour être admis en qualité de membre adhérent, il faut :
 - a. Acquitter, s'il y a lieu, le droit d'entrée fixé par l'assemblée générale.
 - b. Être présenté par un membre effectif, la présentation se faisant par écrit et mentionnant les nom, prénoms, date de naissance, profession, domicile et nationalité du candidat; elle sera adressée au conseil d'administration qui, après examen, l'affichera aux valves du siège social durant un mois.
 - c. Être admis par le conseil d'administration qui statuera au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des administrateurs présents.
3. Pour être admis en qualité de membre sympathisant, il faut :
 - a. Ne pas avoir été membre effectif, adhérent ou junior dans les cinq années qui précèdent.
 - b. Acquitter, s'il y a lieu, le droit d'entrée fixé par l'assemblée générale.
 - c. Ne pas être propriétaire ou copropriétaire d'un bateau.
 - d. Être admis par le conseil d'administration qui statuera au scrutin secret et à la majorité

des deux tiers des administrateurs présents.

Tout membre sympathisant désireux de devenir membre adhérent puis effectif devra se soumettre aux prescriptions du point 2 du présent article.

4. Pour être admis en qualité de membre junior, il faut :
 - a. Être présenté par un membre effectif, la présentation se faisant par écrit et mentionnant les nom, prénoms, date de naissance, profession, domicile et nationalité du candidat; elle sera adressée au conseil d'administration qui, après examen, l'affichera aux valves du siège social durant un mois.
 - b. Être admis par le conseil d'administration qui statuera au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des administrateurs présents.

Tout membre junior désireux de devenir membre effectif avant la date anniversaire de ses 25 ans accomplis devra en faire la demande écrite et acquitter, s'il y a lieu, le droit d'entrée de membre adhérent fixé par l'assemblée générale.
5. Pour être admis en qualité de membre équipier, il faut :
 - a. Ne pas être propriétaire ou copropriétaire d'un bateau.
 - a. Être présenté par un membre effectif, la présentation se faisant par écrit et mentionnant les nom, prénoms, date de naissance, profession, domicile et nationalité du candidat.
 - c. Être admis par le conseil d'administration qui statuera au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des administrateurs présents.
6. Pour être admis en qualité de membre stagiaire, il faut être inscrit à un stage ou une activité organisé par l'association.

La qualité de membre équipier ou de membre stagiaire est acquise pour la durée de l'année civile en cours et cesse automatiquement au 31 décembre, l'article 9 paragraphe 1 des présents statuts n'étant pas d'application.

Modification du Règlement d'Administration

Suite à la modification des statuts ainsi que pour préciser certaines dispositions relatives au port, le Conseil d'Administration a modifié certains articles du Règlement d'Administration de l'association.

Les articles modifiés sont repris ci-dessous dans l'intégralité de leur nouveau texte.

Les autres articles du Règlement d'Administration sont inchangés.

Article 7. Sont exonérées du droit d'entrée visé à l'article 6.2.a. ou 6.3.b. des statuts, les personnes appartenant à une des catégories suivantes :

- a) les membres d'honneur,
- b) le conjoint et les enfants d'un membre,
- c) les officiers de marine en activité de service,
- a) les personnes qui sont membre depuis plus de trois ans dans un Club de yachting reconnu par la Fédération Royale Belge du Yachting, sous réserve que les membres du B.R.Y.C. bénéficient de la même exonération auprès de ce Club.

Article 8. Les différentes catégories de cotisations visées à l'article 8 des statuts sont les suivantes :

- a) membre effectif,
- b) membre adhérent,
- c) membre sympathisant.
- d) membre junior,
- e) membre équipier,
- f) membre stagiaire.

Les montants des différentes catégories de cotisations sont fixés par l'assemblée générale. Ces montants sont automatiquement reconduits, sauf si l'assemblée générale en décide autrement conformément aux articles 8 et 17 des statuts.

Article 9. Le paiement de la cotisation annuelle de membre effectif, adhérent, sympathisant ou junior est dû dès le lendemain de l'assemblée générale ordinaire. Tout paiement effectué sera imputé par priorité à ou aux notes impayées les plus anciennes.

Le paiement de la cotisation de membre équipier est dû au moment de sa demande d'affiliation. Le conseil d'administration se réserve toutefois le droit de refuser un membre équipier sans devoir en justifier la raison. Le candidat membre équipier en sera avisé par courrier ordinaire et la cotisation versée lui sera remboursée sous réserve des sommes éventuellement dues au club. Le paiement de la cotisation de membre stagiaire est dû le jour de son inscription à une activité.

Article 63. Seuls les bateaux en état de naviguer, maintenus en permanence en bon état de flottabilité et ne présentant aucun risque pour leur environnement, sont admis au port.

Ils devront, en outre, présenter un aspect soigné, être entretenus correctement, couverts par une assurance « frais de retraitement » et identifiables conformément aux dispositions légales.

A défaut de respecter ces critères, le Conseil d'Administration, statuant au scrutin secret, pourra autoriser le Capitaine d'Ancre à procéder ou faire procéder à l'enlèvement et à l'entreposage du bateau aux entiers frais et risques du propriétaire ou du gestionnaire de celui-ci. Si possible, le propriétaire ou le gestionnaire sera préalablement entendu.

Le Conseil d'Administration, statuant au scrutin secret, pourra autoriser le Capitaine d'Ancre à procéder ou faire procéder à l'enlèvement des bateaux dont les propriétaires ou gestionnaires sont devenus introuvables ou ne veillent pas au règlement des cotisations ou des redevances d'amarrage depuis trois années au moins, et ce, aux entiers frais et risques de ceux-ci.

A défaut de pouvoir retrouver le propriétaire ou le gestionnaire, les bateaux dont question à l'alinéa précédent pourront être soit vendus au profit du B.R.Y.C., soit détruits.

Article 70. Les amarrages, emplacements à terre et casiers d'armement sont attribués par le Capitaine d'Ancre suivant l'ordre d'arrivée des formulaires et les disponibilités, les membres propriétaires de bateau étant prioritaires. Les demandes sont introduites par écrit et, exclusivement, sur le formulaire ad hoc disponible au secrétariat.

On nous écrit...



Dear Jean, 12 April 2007
Greetings to you, the Commodore,
and to the members of the B.R.Y.C.
From Fred Merkle,
Presently in Oman Waters.

Légende de la carte :

CELEBRATION MOOD, SUR.

Palais de Bruxelles, le 7 juin 2007

Monsieur le Commodore,

Sa Majesté le Roi a reçu avec plaisir les aimables vœux qui vous avez eu la gentillesse de lui faire parvenir en votre nom ainsi qu'en celui du Conseil d'Administration et des membres du Bruxelles Royal Yacht Club à l'occasion de son 73^e anniversaire.

Le Roi m'a chargé de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, ses vifs remerciements pour cette sympathique attention.

Veillez agréer, Monsieur le Commodore, l'assurance de ma considération distinguée.

Vice-amiral Pierre WARNAUTS
Chef du Protocole de la Cour

Ballottage

Le Comité a appris à regret le décès de Carl OOMS, Guy GALAND et Vittorio RIVA.

Croisière lointaine

Yves GENIN
Luc MAGNUS

Membre effectif

Alain BEAURIEUX
Claude BROUWERS
Gilles CAPART
Éveline COEKELBERGHS
Jean-Paul COURTOIS
Philippe DANS
Pierre DE GREEF
Robert C. DRAKE
Marc DUGARDYN
Tamara ELIA
Jacky GOLDSTEIN
Arthur JONES
Stephen KNIGHT
Pierre LALLEMAND
François LEMMENS
Ivan LESAGE
Timoth Hugh McNAMARA

Membre effectif (suite)

Luc MAGNUS
Ghislain MOREL
Michel MUTSAARS
Gaëtan PIRET
Jean-Luc QUOISTIAUX
Paul RENARD
Jean-Paul RONDIAT
Greame William ROWLAND
Marcel RYDAMS
Véronique SALIK
Nicolas SLOSSE
Baudouin VAN CAEYZEELE
Guy VAN DE CASTEELE
Émile VANDER ELST
André VAN DER VLOET
Laurent VAN HAMME
Pierre VERHOUSTRAETEN
Vincent VERLY
Thierry WILLEMARCK

Réadmission

Guy VAN DE GENT

Membre adhérent

Patricia DE BORCHGRAVE
D'ALTENA
Aubert DE CAMBRY DE BAUDIMONT
Alain DELAHAYE
Eric DELVALLÉE
Johan D'HONDT
Marc DE WILDE
Baudouin HOUTART
Jean-Pierre JACOBS
Claude LEJEUNE
Benoît MARAITE
Michaël MERTENS
Paul O'REILLY
Guillaume TIELENS

Membre junior

Aline D'HONDT
Joachim D'HONDT

Réputé démissionnaire

Arnaldo CHIERA
Alain DE WINIWARTER

Démission honorable

Louis CLAUS
Jean-Paul DECLERCK
Patrick DE GUSSEM
Brigitte ELINCKX
Jean-Claude FONTAINE
Bruno HOCK
Stephen KNIGHT
Jacques LEBLANC
Constant MANNAERTS
Marc MILCAMPS
Olivier NOTERMAN
Frédéric PAQUAY
Martine SONCK-BUISSERET
Hatuey SUAREZ PIDRA
Johan VAN WASSENHOVE

Soirée Jacques Brel

Avec le souci de varier les activités organisées dans notre Club house, notre gérant Michel Bosio a pris l'initiative de mettre sur pied le vendredi 11 mai une soirée « Jacques Brel ».

Même si le thème était intéressant, les participants se demandaient néanmoins au début du repas comment Monsieur Bosio allait animer cette soirée.

La surprise fut à la hauteur ; pendant tout le repas, projection de DVD reprenant les principaux galas en public de Jacques Brel mais en outre, entre chaque plat fut distribué à chacun un questionnaire touchant à la vie, aux activités, aux thèmes de chanson... de l'artiste.

Par groupe de deux, les membres présents se sont piqués au jeu et c'est dans une ambiance très passionnée que s'est déroulée cette soirée qui restera un excellent souvenir dans les mémoires des membres présents. Les gagnants du concours furent récompensés par des prix offerts par le gérant.

Merci Monsieur Bosio pour cette soirée amusante.

Alain Radelet

Tall Ships Race Méditerranée 2007

L'édition 2007 de la course des grands voiliers se déroulera en Méditerranée, du 4 au 31 juillet.

Avis à tous les amoureux de beaux voiliers de tradition, une occasion à ne certainement pas manquer si vous êtes en vacances dans le secteur.

Convergeant de toutes les parties du monde, les voiliers se réuniront le 4 juillet à Alicante. Jusqu'au 7 juillet, ils y seront le centre névralgique d'une activité importante dans la ville, y compris un « marché colonial » sur les jetées du port, où l'on se replongera dans les activités d'antan, transport d'épices, de vin, etc.

Ensuite, on pourra admirer ces magnifiques unités du 12 au 17 juillet à Barcelone. Dans la cité catalane également, diverses manifestations organisées autour des grands voiliers compléteront l'événement de manière festive.

C'est ensuite à Toulon que les grands voiliers se rendront, ils y feront halte du 21 au 24 juillet.

Leur départ le 24 juillet sera l'occasion d'une grande parade exceptionnelle. En effet, pour honorer toutes les villes riveraines de l'agglomération, et pour le plus grand plaisir des spectateurs, la parade se déroulera dans les rades de Toulon et de Hyères, qui sont parmi les plus belles au monde. Le tracé du parcours amènera les navires à longer La Seyne et les forts historiques de la rade de Toulon, en passant entre l'île de Porquerolles et la presqu'île de Giens, traversant toute la rade de Hyères puis abordant le fort de Brégançon et croisant au large du cap Bénat jusqu'au large de Cavalaire.

Enfin c'est à Gênes que se clôturera cette édition 2007, du 28 au 31 juillet. Entre autres multiples événements, c'est à ce moment qu'y aura lieu la passation de commandement du **Zénobe Gramme**.

Alain Radelet & Jean Duquesne

Plus d'infos sur :

www.tallships2007mediterranea.org/

Le pistolet lance-fusées : un feu d'artifice de questions détonantes...!

Il y a environ 5 ans, après avoir assisté à des essais de feux à main et de fusées classiques, je décidai d'acquérir un pistolet lance-fusées.

En effet, le manque de sécurité flagrant généré principalement par les feux à mains, dégoulinants de flammes incontrôlables, n'était pas compatible avec mon embarcation pneumatique chargée d'essence.

Avant de me précipiter chez un armurier, je pris contact avec la police communale qui me certifia que cette « arme » nécessitait un permis et impliquait la pratique régulière du tir dans un club.

Je fis remarquer au policier que tirer au lance-fusées dans un stand de tir risquait de créer « quelques petits problèmes »... Rien n'y fit, il demeura sur ses positions.

D'un avis contraire, un armurier d'Anvers me vendit l'arme de manière tout à fait officielle, me garantissant la totale légalité de la transaction et de sa détention.

Je disposais donc enfin de l'objet convoité.

Depuis quelques mois une nouvelle loi sur les armes est entrée en vigueur, certains au BPC ont déclaré l'arme aux autorités. M'efforçant de rester en règle en la matière, je pris à nouveau contact avec la police locale. Après une bonne discussion et renseignements pris auprès de ses collègues, le policier, fort dépité et ne sachant que faire, m'enjoignit de prendre contact avec Madame le Gouverneur de Bruxelles-Capitale.

Réponse dans les 24 heures...

« En réponse à votre mail du 31 janvier dernier, je vous informe que l'arrêté royal du 1^{er} mars 1998 dispose que les armes de signalisation, telles un pistolet lance-fusées de détresse, ne sont pas soumises à autorisation de détention.

Néanmoins, cette dispense d'autorisation de détention ne s'applique qu'aux armes de signalisation qui ne peuvent pas tirer d'autres types de munitions.

Ainsi, les pistolets SAPL sont soumis à autorisations dans la mesure où ils peuvent tirer du calibre 12.

En ce qui concerne votre arme, il convient de vérifier s'il s'agit d'un pistolet SAPL (de fabrication française). Dans l'affirmative, vous devez solliciter de Madame le Gouverneur une autorisation de détention. Dans la négative, la détention de cette arme est libre conformément à l'arrêté royal du 1^{er} mars 1998. »

Céline NOIRHOMME

Attaché auprès du Gouverneur de l'Arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale - Service armes

Rue Ducale, 33
1000 Bruxelles

Tél. : 02/507.99.47
Fax : 02/507.99.96)

Comme il s'agit là d'une loi fédérale, j'ose espérer que cette réponse fait autorité sur l'ensemble du territoire du royaume...

A bon entendeur !

Pour le cas où vous disposez d'un pistolet d'alarme pouvant tirer d'autres munitions voici les adresses des gouverneurs de province.

BRABANT-WALLON Emmanuel HENDRICKX Chée de Bruxelles 61 - 1300 WAVRE Tél : 010/23 67 67 - fax : 010/23 67 68 gouv.prov.bw.piot@skynet.be	LIEGE Michel FORET Place Notger 2 - 4000 LIEGE Tél : 04/232 33 34 - fax : 04/223 79 44 gouverneur@prov-liege.be	NAMUR Armand DALEM Place St Aubain 2 - 5000 NAMUR Tél : 081/25 68 68 - 081/23 19 47 cabinet.gouverneur@province.namur.be
HAINAUT Claude DURIEUX Rue Verte 13 - 7000 MONS Tél : 065/39 64 45 - fax : 065/36 03 70	LUXEMBOURG Bernard CAPRASSE Place Léopold 1 - 6700 ARLON Tél : 063/23 10 70 - fax : 063/21 99 09 bernard.caprasse@skynet.be	BRUXELES-CAPITALE Véronique PAULUS DE CHATELET Rue Ducale 33 - 1000 BRUXELLES Tél : 02/507 99 11 - fax : 02/507 99 33 armes.wapens@brugouverneur.irisnet.be

Pour suivre... plein feu sur les fusées !

Disposant en toute légalité et sans autorisation particulière d'un pistolet lance-fusées cal. 4, une question restait en suspens... Que faire des fusées, fumigènes et autres feux à main périmés ?

Après plus de 20 années de navigation il était temps de procéder à un grand nettoyage. Renseignements pris auprès de la FFYB, de Bruxelles proprement dit, de shipchangers et de nombreux plaisanciers je restais dans le flou artistique le plus absolu... La réponse facile étant « tire les à la nouvelle année, comme tout le monde »...

Ayant assisté à plusieurs reprises à ce genre de fantaisie et compte tenu de l'âge certain de quelques unes de mes fusées périmées, je ne pouvais me résoudre à ce petit jeu dangereux. Nonobstant le risque, il devait bien exister une procédure prévue à cet effet et pas question de mettre à la poubelle ce genre d'engin.

La réponse je l'ai trouvée sur le site du Service Fédéral Mobilité et Transport qui a rédigé en collaboration avec la Police de la Navigation, un important document fort intéressant au nom évocateur : « Campagne de prévention 2006 ».

Outre un rappel du bon usage des signaux de détresse il y est clairement formulé : « Soyez attentif à la date de péremption ! Des fusées et des feux à main périmés deviennent instables et peuvent exploser dans la main. Rapportez-les à votre détaillant ou à la police ».

Ne souhaitant pas mettre dans l'embarras l'un ou l'autre revendeur et fort de ce conseil, le document en poche, je me suis rendu, un dimanche, au commissariat le plus proche. Quoique fort surpris de ma démarche, j'y ai été très aimablement reçu, par l'inspecteur qui n'avait jamais été confronté au problème. Après de longues recherches dans la base de données de la police et un coup de fil à un collègue, j'ai été autorisé à déposer le matos et obtenu un document officiel : « Attestation d'abandon de matériel d'artifice (en vue de destruction) », le document reprenant la liste détaillée des objets concernés.

Une heure plus tard je sortais du commissariat soulagé de mes encombrants accessoires pyrotechniques, heureux d'une démarche civique et responsable... autant savoir !

Jacques Van Haelst, Belgran Pneumatclub

Portes ouvertes à l'école de voile

La nouvelle école de voile a été inaugurée à la mi-juin 2006 et les activités y ont repris durant les stages d'été.

Mais beaucoup de membres ne connaissaient le bâtiment que de l'extérieur... d'où l'idée d'une après-

midi « portes ouvertes », activité qui faisait suite aux « Puces Nautiques » le 4 mars 2007.

Beaucoup d'intérêt de la part des membres rendant visite pour la première fois à la « petite école » comme ils l'appellent familièrement.

L'occasion d'y boire un café, d'y manger un morceau de tarte, surtout de visiter les installations... et de bavarder !

L'occasion aussi de se rappeler, pour certains, l'ancien bâtiment et tout ce qui s'y était déroulé. Ce fut le cas pour Paul Maes qui ne l'oublions pas a réalisé ses premiers exploits nautiques chez nous !

Paul Maes rejoint quelques minutes après son arrivée par Philippe Hanin délaissant pour quelques instants la préparation du *Traité de Rome* pour, lui aussi, visiter l'école.

Des retrouvailles qui faisaient plaisir à voir... cela faisait si longtemps qu'ils ne s'étaient plus rencontrés !

Bref que du bonheur !

Merci à tous ceux qui nous ont rendu visite montrant par là tout l'intérêt qu'ils portent à la « petite école » !

Mady Fobert

Photo P. Delchevalerie



Les stages de Pâques à l'école de voile

Deux semaines de stage ont été organisées à l'école durant les vacances de Pâques.

Dix-huit enfants étaient inscrits... pas mal ! En effet les parents sont en général assez frileux à l'idée de voir leurs bambins naviguer sous la pluie, la grêle et parfois même la neige comme on l'a déjà vu les années précédentes...



Mais 2007 a fait mentir la tradition ... la météo a été superbe !

Deux demi-journées ont fait exception... pas au niveau du soleil bien présent mais l'une a souffert d'un manque de vent, l'autre d'un vent trop fort !

Peu importe le vent fort... il n'a pas découragé les audacieux qui, bien encadrés, ont navigué malgré tout tandis que les autres moins téméraires visitaient le B.R.Y.C. et faisaient connaissance avec ses trésors (tableaux, coupes, guidons...).

Et quand le vent est nul ... il reste les rames. Des concours ont été organisés faisant place ensuite à de la théorie : nœuds, vocabulaire, allures...

Le point marquant de ces stages a été la préparation et le passage des tests afin d'obtenir « la voile de bronze » sur « Optimist ».



Chaque vendredi les stagiaires ont passé l'examen auprès de leurs moniteurs.

J'adresse mes vives félicitations aux nouveaux détenteurs de ce brevet : Reinilde Goethals, Daniel O'Reilly, Jeffrey Mc Lafferty, Denis Delvaux, Sophie Decock, Corentin Delchevalerie.

Mady Fobert

Photos de l'auteur



Les inscriptions pour les stages d'été sont ouvertes. Les formulaires sont disponibles sur le site du B.R.Y.C.

Inscrivez vos enfants le plus vite possible cela me permettra de m'organiser au mieux ! Merci d'avance !

C'est sous une superbe météo que s'est déroulée à l'école de voile la 20^e édition de la « Belgian Juniors Cup ».

Créée il y a vingt ans par Charles Bertels la « BJC » comme on la nomme, en a vu passer des jeunes gamins et gamines. Les a-t-il seulement comptés ? Il y a cinq ans Charles a passé le flambeau à Thierry De Blicq, président de la classe, et à Bart Van Hooreweghe.

Seize participants : 6 filles et 9 garçons, tous nés après le 1^{er} janvier 1994... une des conditions pour participer à l'épreuve, l'autre étant de savoir barrer un « Spirou » même en tant que débutant !

Six manches se sont déroulées le samedi 31 mars sous un vent parfois assez fort ayant comme conséquences pas mal de « chavirages » rapidement maîtrisés par ces navigateurs en herbe.

Au programme du dimanche 1^{er} avril, 4 manches sous un vent plus modéré mais forçant en fin d'après-midi... raison pour laquelle les organisateurs ont préféré arrêter la compétition avant qu'il n'y ait de la casse.

Étonnant de voir à quel point ces jeunes apprennent vite !



Lors du briefing du samedi matin tous étaient très attentifs mais peu de questions furent posées au terme de la présentation du parcours.

Par contre lors du briefing du dimanche les questions ont fusé que ce soit à propos des règles de priorité ou de situations se présentant aux passages des bouées.

L'amusement du samedi avait fait place à l'enthousiasme le dimanche et l'esprit de compétition s'était développé au fil des manches !

Aucun n'a démerité... mais il faut bien un premier et un dernier ! Tous ont été récompensés lors d'une remise des prix bien sympathique.

C'est sous les applaudissements que les participants et les organisateurs ont posé pour la photo souvenir qui trônera certainement en bonne place sur le bureau de Charles, vingt ans après... l'aurait-il cru ?

Je remercie tous les bénévoles de l'organisation, du comité de course, de la sécurité et de la cafétéria... sans eux rien n'aurait été possible !

Mady Fobert

Photo de l'auteur



1^{er} : Pierre Coric, 2^e : Mauro De Clerck, 3^e : Siemon Boits, 4^e : Louise de Negri, 5^e : Kimi Poncet, 6^e : Koen Willaert, 7^e : Guillaume de Negri, 8^e : Sébastien Dresse, 9^e : Michèle Van Dovele, 10^e : Joachim D'Hondt, 11^e : Basile Cornet, 12^e : Evi Rebandt, 13^e : Reinhilde Goethals, 14^e : Alec Buyse, 15^e : Thomas Dresse, 16^e : Aline D'Hondt.

Les huit premiers classés ont reçu en prêt pour un an un dériveur « Spirou » et devront participer à huit régates du calendrier national au minimum... d'autres émotions en perspective !

Lors du passage du « Tour de France à la Voile 2006 » à Dieppe, début juillet, le « Cercle de la Voile de Dieppe » et le « Bruxelles Royal Yacht Club », en collaboration avec les Chambres de Commerce de Dieppe et de Bruxelles, avaient procédé à un jumelage

La première de la saison pour beau-coup !

Douze participants sur la ligne de départ et quatre manches courues.

Résultats de nos « ketjes » : 3^e, 4^e, 2^e, 1^{er}.



Après les festivités, discours et signature des chartes nous avons « passé la vitesse supérieure » durant le week-end du 10 / 11 mars ! En effet quelques jeunes bruxellois du « Mumm 30 » participant au « Tour de France à la Voile » se sont rendus à Dieppe afin de s'entraîner avec les jeunes dieppois à bord de voiliers « 7.50 » du club normand.

Cette activité tombait on ne peut mieux car le « Mumm 30 » était à ce moment à quai au B.R.Y.C. pour y être préparé et nos jeunes avaient quelques fourmis dans les jambes et la mer leur manquait !

Le samedi fut consacré à une prise en mains de ce voilier « 7.50 » qu'ils ne connaissaient pas et à un entraînement rondement mené par les responsables du club dieppois (bouées, pneumatique avec entraîneur à bord, commentaires et conseils).

Le dimanche une régates sous la forme de parcours de type « banane » était organisée.

Au classement général notre équipe termine 2^e devancée par les jeunes dieppois.



L'accueil fut une fois de plus des plus chaleureux et quel plaisir de voir en bonne place dans le club rénové le guidon du B.R.Y.C. ainsi que côte à côte dans la bibliothèque la revue du « CVD » et celle du « B.R.Y.C ».

Promis on organisera un voyage lâbas ... en bateau ou en autocar ... mais on ira !

Non ce n'est pas le résultat momentané d'un match de tennis... 30... pour la trentième édition du « Tour de France à la Voile »... 15... pour la 15^e participation de l'A.S.B.L. « Bel-Yachting » au « Tour de France à la Voile » !

Nous pouvons en effet vous annoncer maintenant la bonne nouvelle : le Mumm 30 aux couleurs de « T. SERVICE INTERIM - REGION DE BRUXELLES-CAPITALE / BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST » sera au départ du Tour ! Nos deux partenaires principaux nous ont annoncé, qu'ils seraient à nos côtés pour toute la saison voile 2007. Nous les remercions chaleureusement pour leur aide et la confiance qu'ils nous accordent. Inutile de préciser que nous défendrons leurs couleurs avec acharnement !

Après son hivernage au B.R.Y.C., le Mumm 30 s'est joint au Grand Départ pour regagner la côte et le « Royal Scarphout Yachtclub » de Blankenberge.

Peuvent ainsi se continuer les sélections commencées en arrière saison 2006. Au programme ensuite : entraînements chaque week-end, participation aux régates du « Championnat de la Mer du Nord » et « Banana's Cup » à Dieppe. Le bateau bruxellois et son équipage 2007 seront présentés officiellement à la mi-juin.

Le Mumm sera ensuite amené à Dunkerque pour les contrôles de jauge.

Le départ de la compétition sera donné le vendredi 29 juin : prologue à Dunkerque. L'épreuve sera composée d'étapes de ralliement et de parcours de type « banane » ou côtiers.

Parcours 2007 : Dunkerque (du 29 au 30 juin), Dieppe (du 1^{er} au 3 juillet), Granville (4 et 5 juillet), Paimpol (du 6 au 8 juillet), Lanvéoc (du 9 au 11 juillet), Port Bourgenay (du 12 au 14 juillet), Royan (du 15 au 17 juillet), transit d'Atlantique en Méditerranée (par la route) le 18 juillet, remise à l'eau le 19 juillet à Saint-Cyprien, Saint-Cyprien (du 19 au 21 juillet), Rosas (22 et 23 juillet), Port-Barcarès (24 et 25 juillet), Marseille ville d'arrivée (du 26 au 28 juillet).

Comme les années précédentes notre équipe sera composée de jeunes amateurs qui se donneront « à fond » et qui comptent sur vous pour les encourager !

Mady Fobert
Photos de l'auteur

Mady Fobert
Bel-Yachting asbl

Samedi 23 et dimanche 24 juin

FÊTE DE L'EAU A L'ABBAYE D'AULNE

Invitée d'Honneur : la vedette P902 *Libération*.
Invité : le catamaran P83 (MET)

Durant les deux jours : exposition consacrée à la batellerie et expo-Marine, au Pavillon vert, exposition, à bord du *Laure*.

Bivouac des scouts et guides marins, présentation des activités du MET et de l'OPVN à bord du P83.

Bernard Mercier, Yacht Club de la Haute Sambre

Samedi 7 et dimanche 8 juillet

RASSEMBLEMENT ANNUEL DES BATEAUX DE
TOURISME FLUVIAL, Namur (Grognon).

À l'occasion de cette manifestation, les plaisanciers présents auront l'occasion de passer deux journées ensemble, en toute convivialité.

Renseignements et inscriptions

Michel DELANTE, Vice Président de la section PTF/FFYB (04/246.13.52 - chouans@scarlet.be)

Jean Louis NENIN, Secrétaire de la section PTF/FFYB (04/243.88.82 - jean-louis.nenin@mil.be ou [tele2.be](tel:042438882))

Le vendredi 6 juillet

18.30 Hr : Verre de l'amitié offert aux participants par l'OPVN et la FFYB.

Le samedi 7 juillet

Matin : possibilité d'obtenir des viennoiseries au prix de €1/pièce (sur commande).

Midi : assiette froide au prix de €8,5 (sur commande).

Soir : dans la salle du restaurant « L'Îlon », à + 200 m des bateaux.

Pour les participants aux baptêmes, un BBQ et un apéro sont offerts. Pour les autres participants au rassemblement, BBQ (sur réservation préalable) au prix de €10 p.p. - Attention que les places seront limitées et donc il est impératif de réserver à l'avance.

Le dimanche 8 juillet

Matin : possibilité d'obtenir des viennoiseries au prix de €1/pièce (sur commande).

Midi : assiette froide au prix de €8,5 (sur commande).

(Il est évident que cette assiette sera différente de celle de la veille).

En fonction du nombre de bateaux non participant aux baptêmes, on envisagera une activité récréative. Cette manifestation offre l'avantage d'être une étape sur la route du départ en vacances. Ne ratons pas cette très belle occasion de nous retrouver dans une ambiance très conviviale.

Pour la Section PTF de la FFYB, le secrétaire

Jean-Louis Nénin

Samedi 8 septembre

BALADE DES ASCENSEURS

- Vendredi 7 septembre : Croisière Landelies-Seneffe.
 - Samedi 8 septembre : Participation à l'activité organisée par le SNEF Yachting.
- Mini-croisière, suivie d'un souper.

Samedi 29 et dimanche 30 septembre

13^e PARDON BATELLERIE-PLAISANCE-MARINE

Invitée d'Honneur : la vedette P902 *Libération*

La Flamme de l'Amitié sera amenée par le Corps Royal des Cadets de Marine.

Accueil des bateaux participants au port de Landelies à partir du 22 septembre (amarrage gratuit : 071/51.60.01).

Jeudi 27 septembre

- 18.00 : Port de plaisance de Landelies.

Réception du Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul par la Marine, à bord du P902 *Libération*.

Vendredi 28 septembre

- 19.00 : Café-restaurant LA CLAIRIERE : Briefing du Pardon suivi d'un repas en commun (Pâtes à la tunisienne = 12 € p.p. ou assiette froide "La Clairière" = 10 € sur réservation, avant le 15 septembre - règlement sur place).

Samedi 29 septembre

- 08.00 - 18.00 : Brocante générale et nautique, produits artisanaux et du terroir. Buvette.

- À partir de 10.00 : Arrivée des yachts, amarrage selon les instructions du capitaine de port du Pardon.

- 15.45 : Mise en place de la Fanfare et de la garde d'honneur et défilé à pied jusqu'au quai de Sambre.

- 15.55 : Départ du "Défilé nautique de la Flamme".

- 16.00 : "Défilé nautique de la Flamme", accueil par les bateliers, l'Harmonie des Chasseurs à Pied, le Corps des Torpilleurs et Marins, les Anciens de la Marine et les drapeaux - amarrage autour du Bateau-Chapelle.

- 17.00 : allumage de la "Flamme du Pardon". Hymne européen, suivi de la Brabançonne, par l'Harmonie des Chasseurs à Pied.

- 18.00 : Hôtel de Ville de Marchienne - Séance académique du Pardon.

- 19.45 : Athénée Royal de Marchienne - Souper du Pardon et soirée amicale Batellerie - Marine - Plaisance.

Dimanche 30 septembre

- 09.30 : Messe du Pardon (à bord du Bateau-Chapelle).

- 10.30 : Bénédiction des bateaux par Monsieur l'Aumônier des Bateliers.

- Vers 11.00 : Verre de l'amitié et clôture du Pardon.

- A partir de 11.30 : Dislocation.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet agenda : secrétariat du YCHS

(Tél/fax: 071/51.60.01 - ychs.landelies@euphonet.be)

Bernard Mercier, Yacht Club de la Haute Sambre

La possibilité de profiter du W-E prolongé de l'Ascension n'avait pas échappé à nos motonautes, et le projet de Chantal et Gonzague, à savoir une petite ballade nautique sur le Rupel avec comme objectif la petite ville de Lier, avait été finalement retenu par tous.

MERCREDI 16 MAI

Pour ne rien perdre de ce W-E, le départ du mercredi 16 mai à 18 h. avait réuni tout le monde, et c'est à l'heure militaire que nous quittons la marina du BRYC en direction de l'écluse de Zemst.

Notre petite flottille de 7 bateaux, comprenait en tête de pont notre incontournable *Moby Dick* sous les commandes de François et Jeannine, *Panda* avec Daniel et Nadia, *T'imagines...* avec Théo, Marie-Thérèse et le grand fiston Gêrôme, (plus souvent dans le zodiac que sur le bateau !) suivi de *Adagio* avec Chantal, Gonzague et leur amie invitée, *Rona* avec Tim et Audrey, ensuite le *For Ever* avec Pic, Lut et leurs invités André et Françoise, et notre queue de peloton à savoir *Milord* (l'ancien *Fanny* rebaptisé!) avec Guy et Annie.

Avec François comme responsable des contacts VHF, le voyage jusqu'à Zemst se déroule sans problème, et nous passons l'écluse sans attente, en y retrouvant d'ailleurs notre «Pierre de Plaisance» convoyant un voilier vers la côte.

Comme le timing nous le permet, nous continuons jusqu'à Klein Willebroek où nous nous amarrons juste devant l'entrée de la petite écluse Napoléonienne menant sur le Rupel.



Là, tout le monde prend conscience que nous abordons une situation pas trop habituelle : nous sommes en vacances !!! La météo est acceptable, ciel couvert mais bonne température.

De commun accord, chacun se fait son petit souper à bord, histoire aussi de se retrouver chacun dans son intimité.

Lorsque personnellement je me décide

ensuite pour une petite promenade digestive, je rejoins Guy qui va promener son antivol ! à savoir une installation très fiable de la marque BOUVIER, type femelle adorable modèle prénommée Zidane.

Tout le monde attaque sa petite vaisselle se prépare pour le lendemain. Quand nous rentrons sous la couette, l'on entend une pluie laver les bateaux : aïe, que nous réserve demain ?

JEUDI 17 MAI

Jeudi matin : 10h : Les 2 éclusiers viennent nous prévenir que l'écluse est prête et nous y rentrons aux chausse-pieds.

Un dernier retardataire ferme la marche : Non, l'équipage de *Milord* ne s'est pas réveillé trop tard, mais le bateau était enlisé dans la vase et à eu quelques frayeurs pour nous rejoindre.



Nous sortons sur le Rupel avec *Panda* en tête de groupe. Un temps tout à fait à propos, avec le soleil qui perce de temps à autre les nuages.



Nous naviguons en groupe jusqu'à l'écluse de Duffel que nous passons tous ensemble sans délai, et arrivons au ponton d'accostage de Lier, où une charmante capitaine nous reçoit avec gentillesse et sourire. Il y a une petite dizaine de bateaux présents, mais le ponton est tellement long que nous avons la possibilité de tous nous regrouper.

L'on prépare l'apéro de bienvenue, en aménageant sur la berge autour d'une table et d'un banc notre cocktail/entrée/apéro/chips/condiments pour fêter cela.



VENDREDI 18 MAI

Journée visite, admirablement organisée par Chantal et Gonzague : Ils nous avaient préalablement concocté un « culture kit Lier » de premier choix, avec un guide « rien que pour nous » pris en charge par notre club !

Quoi de mieux donc pour commencer par la visite de l'Hôtel de ville, où nous avons tous pu siéger dans la salle du conseil communal.



Ensuite, petite ballade à travers la ville pour arriver au Béguinage, autre lieu tout-à-fait spécifique et charmant.



Nous passons ensuite en revue quelques spécificités du centre (les moutons !) pour terminer devant l'horloge ZIMMER.

À noter la gentillesse et l'humour de notre guide, qui n'a pas hésité à déborder de son timing pour nous emmener

dans son « estaminet » pour nous faire connaître la CAVES, bière locale spécifique de Lier.

Quelques CAVES auront ragailardi nos énergies pour parcourir les +/- 2 km 500 nécessaires pour rejoindre nos bateaux.



Une météo toujours superbe et inespérée nous amène à terminer l'après-midi sur nos ponts au soleil, histoire de récupérer.

Le BIG SOUPER

Une fois de plus Chantal nous avait soigné la sélection préalable d'un restaurant pour cette soirée.

C'est un groupe de 17 personnes qui débarque dans l'établissement pour une table BRYC réservée pour 20 h.

Alors qu'il n'est pas toujours évident d'avoir un suivi des plats dans ce type de tablée, nous avons tous été surpris par la qualité des plats, la rapidité du service, et l'honorabilité de la note !

Un restaurant super et à recommander, surtout vu notre nombre de convives à table : pour tout renseignement, contactez Chantal !

Un souper vraiment réussi, se terminant par la petite promenade digestive de retour aux bateaux.

SAMEDI 19 MAI

Petite ballade au centre ville au marché, où l'on se croise, se perd, on se retrouve à chaque coin de rue ! Bref, nous faisons tous nos courses pour se réapprovisionner en boustifaille !

L'après-midi, petite sieste et ensuite, remise en route de la flottille pour le retour. En quittant Lier, notre *Moby Dick* fait des siennes et l'on voit contrairement à l'habitude notre François se frotter l'arrière aux berges du canal : câble de direction cassé !

T'imagines... le prend à couple et nous continuons le voyage.

Nous ne sommes pas encore à l'écluse de Duffel que François a déjà réparé : son « atelier flottant » est tellement complet en pièces détachées qu'il a de quoi faire peut-être un 2^e bateau en réserve ?

Ce n'est déjà qu'un vieux souvenir lorsque l'on reprend le Rupel direction Boom. Un temps toujours inespéré, avec même du soleil !



Nous rentrons dans l'écluse de Klein Willebroek que nous passons sans encombre, et nous nous amarrons juste à sa sortie pour y passer la nuit.



DIMANCHE 20 MAI

Grasse matinée, puis nous entamons le retour vers le BRYC.

Après avoir passé l'écluse de Zemst, notre flottille fait une halte le long quai pour le « barbecue de fin de voyage ».

Devant l'aubette du bus, nous dressons toutes nos tables (toutes hexagonales, venant du même magasin !)... afin de faire une tablée d'enfer !

Les braises sont chaudes et les maîtres grillardins Gonzague, François et Daniel s'activent à respecter les temps de cuissons de chacun ! Pas une mince affaire.

L'on partage un peu de tout, sous un temps qui se couvre doucement ...



Le festin est fini, l'on rapporte tout le mobilier à bord, on remet les moteurs en route et quelques minutes plus tard

Il pleut, et c'est sous quelques gouttes insignifiantes que nous rejoignons nos emplacements au BRYC.



Une collation de l'au revoir au club house fini le merveilleux week-end et tout le monde rentre chez soi.

Un bilan vraiment positif pour ces quelques jours de délasserment. Alors qu'il y a toujours, et c'est normal, quelques frictions ou désaccords entre les participants à ce genre d'organisation, ici nous avons je crois réussi à vraiment passer quelques jours ensemble dans une parfaite ambiance de convivialité.

André et Françoise, invités pour l'occasion à bord du *For Ever*, ont été vraiment sensibles à la manière dont ils ont été rapidement intégrés au groupe. Ils ne connaissaient pas le motonautisme et le BRYC : peut-être de nouveaux membres ?

Une vraie réussite donc, et comme l'expérience a été positive, nous remettrons cela.

N'oubliez donc pas notre rassemblement au PARDON à Marchiennes-au Pont les 29 et 30 septembre prochains.

Pour l'année prochaine, nous pourrions remettre sur la table un W-E à Malines, à Gand ou pourquoi ne pas envisager un long W-E... à Londres ?

La flottille du BRYC sur la Tamise, sous Tower Bridge !!!

Plc Cornet

Permis de circulation

Tout bateau circulant sur les voies navigables wallonnes doit détenir un permis de circulation, **même s'il ne franchit aucun ouvrage** (dans ce cas, un seul numéro suffit pour une journée de navigation).

Les utilisateurs sont tenus de communiquer au gestionnaire les renseignements utiles à l'émission de ce permis. En Région wallonne, ce permis est gratuit.

Pour obtenir le permis, le plaisancier doit prendre contact avec le bureau informatisé le plus proche de son point de départ ou le premier rencontré. Ceci peut se faire préalablement au voyage ou en cours de route.

Il lui suffit d'identifier son bateau et de décrire son voyage. En contrepartie il reçoit, **verbalement ou sur papier**, le numéro officiel de voyage. La détention de ce numéro fait office de permis.

En cas de contrôle ou pour déclarer son voyage dans les autres Régions de Belgique, il suffit au plaisancier de fournir ce numéro de voyage.

Les renseignements demandés peuvent être communiqués au bureau par téléphone, par mariphone ou en se présentant sur place.

Afin d'alléger la procédure lors d'utilisations ultérieures, le plaisancier peut, lorsqu'il se présente sur le réseau wallon, fournir la description complète de son bateau à l'un des bureaux informatisés. En échange, il reçoit un numéro d'identification appelé « n° MET ». À chaque passage ultérieur, ce numéro remplace la description exhaustive de son bateau.

Toute modification dans les données qui ont été transmises doit être signalée au gestionnaire. De même les documents de bord doivent être présentés et le numéro de voyage officiel communiqué à toute requête du personnel de surveillance.

Brevet VHF

Attention, les détenteurs d'un brevet de radiotéléphoniste restreint émis avant 2003 **DOIVENT en demander le renouvellement (coût : 5 €) avant décembre 2007**. S'ils ne le font pas, ils devront représenter un examen à l'IBPT...

International Rally of Cruising Yachts 2007

Le Rally ICCY 2007 se déroulera cette année du 9 au 14 juillet à Ramsgate où il est organisé par le Royal Temple Yacht Club.

Voici le programme de cette manifestation, une brochure détaillée est disponible au secrétariat.

Programme - Overall Cost incl. Moorings :

Main Programme £ 280.00 (Early Payment Discount Price £ 255.00)

'B' - The London Trip £ 42.00 extra - 'C' - A Round of Golf <£ 20.00 extra

Day 1 Monday 9th July

12.00 - 18.00 : Registration at the Club

19.00 : Opening Ceremony - Champagne & Canape Civic Reception

20.00 - 22.00 : Running Buffet Supper

21.00 - Midnight : The RTYC New Orleans Jazz Band Bar open until 01.00

Day 2 Tuesday 10th July

10.00 : Coach into Broadstairs sight seeing/swimming

12.30 : Lunch at the Pavilion & Garden on the Sands Broadstairs followed by a leisurely seafront walk back to Ramsgate, or take the 'Loop Bus'

15.00 : Coach return via Margate for a sight-seeing 'Tour-de-Thamet'

19.00 : Bar-B-Q at the Club Bar open until 01.00

Day 3 Wednesday 11th July

09.00 : Coach trip to Canterbury for sight-seeing & shopping (Cathedral Entry, Chaucer Experience & River trip extra)

12.30 : Coaches depart for Monkton for a Lunch around the swimming pool at 'Foxhunters' 17.00 : Coach back to the Marina.

19.00 - 20.00 : Aperitifs aboard RTYC Members' boats

Evening - Free To sample the Bars & Restaurants of Ramsgate or to relax at the RTYC.

Bar open until 01.00

Day 4 Thursday 12th July

London Day Visit - Optional

07.30 : Coach trip to: Greenwich Maritime Museum

11.45 : Thames River Boat Trip, incl. Lunch aboard

15.00 : A trip on the London Eye

16.00 : A short time for sight-seeing

17.00 : Board coaches for return

19.30 : Evening Meal for all at RTYC - Bar open until 01.00

OR A Thanet Day

Take the Thanet Loop Bus to:

Westwood Cross Shopping Mall.

Or Broadstairs, Margate or Birchington for Sight-Seeing.

Or a Relaxing day in Ramsgate - Some Traditional English Fare

Day 5 Friday 13th July

(Commodores Meeting at RTYC 10.00, followed by Lunch)

Main Programme

09.30 : Coaches depart for Dover Castle visit - Packed Lunches - in Castle grounds

14.00 : Coaches depart for the return

journey to Marina via coastal towns of

Walmer, Deal & Sandwich

18.30 : Coaches depart RTYC for Champagne Reception and Grand Gala Dinner at Princes Golf Club Sandwich

00.00 : Coaches return to Ramsgate Marina

OR Supplement 'C' Golf

09.00 : Depart by coach for Golf Club

09.15 : Coffee in Golf Club

09.30 : Tee Booked

14.00 : Lunch at the Golf Club

15.30 : Return to Marina

Day 6 Saturday 14th July

10.00 : Champagne Breakfast at the Club

11.30 : Closing Ceremony & Departure

BaZ - Nr. 04 - 15 février 2007

04 / 62 - Approche de l'Escaut - Thornton
cartes << D. 11 - Vlaamse banken >>
<< 1801 / 3 (NL) >>
Supprimer définitivement la bouée :
Br & W. S2
51° 25'.95 N // 003° 08'.42 E

04 / 63 - Kust route
Oostende / Knokke Heist
cartes << D. 11 - Vlaamse banken >>
<< 1801 / 3 (NL) >>
Supprimer définitivement la bouée :
Br & W. Zb Oost
51° 22'.48 N // 003° 16'.22 E

BaZ - Nr. 05 - 01 mars 2007

05 / 67 - Kust route - Wenduinebank
cartes << D. 11 - Vlaamse banken >>
<< 1801 / 3 (NL) >>
Supprimer définitivement la bouée :
Br & W Oostende
51° 16'.68 N // 002° 54'.80 E

05 / 68 - Ne concerne que ceux qui possèdent le << BaZ - Nr. 01 >>
Article 1 / 2 - Réglementation générale en vigueur dans les eaux belges : ajouter
- Règlements spécifiques de certaines voies de navigation (1950) ;
- Règlement général de Police pour la Navigation sur les Eaux Intérieures, (arrêté royal du 24 septembre 2006).

Rappel

Concerne les BaZ - 2006 - Nr. 06 / 218 & 06 / 219
NIEUWPOORT
Les feux directionnels situés :
51° 08'.14 N // 002° 44'.67 E haut,
51° 08'.15 N // 002° 44'.66 E bas,
sont encore hors d'usage.

BaZ - Nr. 07 - 29 mars 2007

07 / 78 - Zuidcoote pas
Cartes D.11 (Vlaamse Banken) - 1801/2 (NL) - 2449
Mouiller par :
51°01'.30 N // 002°30'.00 E
une bouée cardinale Est,
«CME» feu Q (3) 10s.

BaZ - Nr. 08 - 22 février 2007 - (NL)

124 (P) 07 - Estuaire de la rivière « Thames » - Cartes : Imray C.1, Y.6, Y.7 // Int. 1046 // Ned 1035.

ATTENTION : ce BaZ ne concerne que ceux qui font route vers « Felixstone, Harwich ou River Blackwater » ou qui depuis la côte des Pays-Bas se rendent vers la « Thames » par les chenaux « Nord et Nord Est »

Source: IMO - Organisation Maritime Internationale

Afin d'améliorer la sécurité de la navigation dans rapproche nord de la « Thames », IMO a modifié et étendu l'organisation du trafic dans la zone du « Sunk »; trois « dispositifs de séparation du trafic » seront instaurés. Une seconde zone sera instaurée dans les environs de « Long Sand Head » comprenant une zone qui doit être évitée et une route conseillée dans les environs du « Galloper ».

La zone de vigilance accrue du « Sunk » sera étendue pour former deux parties : la zone de vigilance accrue intérieure et une zone de vigilance accrue extérieure. Trois systèmes de séparation du trafic assureront le routage du trafic vers et hors de la zone. Le trafic à l'extérieur de la zone de vigilance doit naviguer dans le sens anti-horlogique autour d'une zone, à éviter, d'un diamètre de un mille nautique avec point central :
51°50'10 N // 001°46'02 E.
Le bateau-feu sera équipé d'un AIS (Automatic Identification System).

Pour la zone depuis la bouée « Kentish Knock » 51°38'09 N // 001°40'.43 E vers la bouée « Long Sand Head » 51°47'91 N // 001°39'43 E, une route à double direction est prévue. Cette route peut être employée par les navires qui veulent faire route vers ou depuis les ports de la Medway ou la Thames et qui se conforment à certaines règles de pilotage; quel que soit le port de départ ou d'arrivée, cette route peut aussi être employée par les bateaux d'une longueur de moins de 20 mètres, les voiliers et les bateaux de pêche. Dans la zone « Galloper » une route sera proposée pour les bacs qui entrent et sortent de la zone de vigilance accrue du « Sunk ».

Dans le cadre de ces changements, les règles du VTS (Vessel Traffic Service) seront revues et adaptées et le balisage sera changé et déplacé.

Ces changements rentreront en application le 1^{er} juillet 2007 à 00.00 UTC.

ATTENTION : dans le courant de mai 2007 le service hydrographique des Pays-Bas éditera une nouvelle version de la carte « Nr. 1035 » qui reprendra toutes ces corrections.

**A l'intention de la plaisance les bouées ci après ont été mouillées
12 avril 2007**

BaZ - Nr. 08/82

En face de « Koksijde » 8 bouées jaunes avec réflecteur Radar et croix de St. André, marquées : N - NE - E - SE - S - SW - W - NW

BaZ - Nr. 08/83

En face de « Nieuwpoort » bouée jaune avec réflecteur Radar et croix de St. André FI. Y 5s - marquée « KYCN ».
51°09'.88 N // 002° 43'.00 E

BaZ - Nr. 08/86

A l'ouest de « Oostende » 5 bouées jaunes avec réflecteur Radar et croix de St. André, marquées : 0 - E - S, FI. Y 5s - (2) - (4).

A l'est de « Oostende » 4 bouées jaunes avec réflecteur Radar et croix de St. André, marquées : OSRC 1 - OSRC 2 - OSRC 3 - OSRC 4.

BaZ - Nr. 08/87

A l'Est de « Blankenberge » 5 bouées jaunes avec réflecteur Radar et croix de St. André marquées: A - B - C - 0 - W.

BaZ - Nr. 08/88

En face de « Duinbergen et Het Zoute » 5 bouées jaunes avec réflecteur Radar et croix de St. André, marquées : ZO - ZW - DO - DN - DW.

Diesel « rouge »

Comme déjà annoncé, le diesel « rouge » n'est plus autorisé depuis le 1^{er} janvier 2007. La Belgique n'a adopté aucune disposition transitoire.

Après avoir vidé la cuve de notre port, procédé à son nettoyage et fait exécuter un contrôle complet d'étanchéité, le BRYC disposera à nouveau bientôt d'un point d'approvisionnement en diesel le long du canal, au bénéfice non seulement de nos membres, mais également de tous les plaisanciers de passage qui apprécient cette commodité.

Cette année, pour mieux se conformer aux exigences de la marée, nous avons choisi de faire halte à Anvers plutôt qu'au club Clothilde.

Nous avons passé la nuit au RYCB "Jachthaven Antwerpen Linkeroever". Après une navigation sans histoire (une seule petite panne technique sur 25 bateaux), nous avons atteint Anvers vers 18 heures.

À l'ouverture de la porte d'entrée de la marina tous les bateaux se sont rués à l'intérieur provoquant une certaine pagaille, quelques jurons et aussi, heureusement, quelques coups de mains fraternels.

Le soir nous avons retrouvé avec plaisir le superbe restaurant du RYCB où nous avons été fort bien reçus.

Dimanche départ vers 8 heures du matin, pour un trajet vers Breskens, lui aussi sans histoire sauf dans les premiers coudes de l'Escaut où un brouillard traître a resserré les troupes autour des bateaux équipés de radar (*il faudrait, un jour, faire une étude plus sérieuse à propos de l'effet du brouillard sur la discipline de groupe*).

Il n'y avait pas eu beaucoup d'inscriptions pour un souper collectif au Yacht Club de Breskens, mais, quand il a été question d'un apéro offert par le BRYC, nous étions tout de même 45 ! (*ici aussi, une étude sur l'apéro gratuit me semble nécessaire*).

Daniel Zimmermann

Photos de l'auteur

